

## Collectif pour l'Hôpital de Moûtiers

Président : André PRIEUR 06 62 23 59 20

[www.hopital-moutiers.com](http://www.hopital-moutiers.com)

[collectif.hopital.moutiers@gmail.com](mailto:collectif.hopital.moutiers@gmail.com)

BP 82

73600 Moûtiers Tarentaise

7/12/2018

### COMMUNIQUE relatif au CONTRAT LOCAL DE SANTE TARENTOISE

La médecine libérale et la médecine hospitalière sont souvent considérées comme cloisonnées. Ces deux filières de soins sont pourtant toutes financées par la Sécurité Sociale et ont la même finalité de soins aux personnes.

L'élaboration d'un CLS (Contrat Local de Santé), avec une approche territoriale, pourrait être l'occasion d'un décloisonnement. Visiblement, le CLS TARENTOISE a échoué sur ce point !

Sa méthode d'élaboration explique ce résultat. Des membres de l'association d'usagers « Collectif Pour l'Hôpital de Moûtiers » ont pu participer à deux ateliers organisés en 2014 et 2015 par le CLD (Conseil Local de Développement) Tarentaise, et devaient être ensuite conviés à un groupe de travail mis en place par l'APTV pour élaborer le CLS. Il n'en fut rien, jamais le Collectif n'a ensuite été invité à la table d'élaboration du CLS.

Ayant appris par la presse l'imminence de la signature de ce document entre l'APTV et l'ARS, nous avons dû fortement solliciter les élus pour obtenir sa communication. L'analyse rapide des documents (diagnostic et plan d'action), montre une importante lacune : qu'en est-il de l'objectif national d'un accès pour tous à un service d'URGENCES à MOINS DE 30 MINUTES ? Cet aspect n'est pas abordé. Pour André PRIEUR, « *la Tarentaise est une impasse dans laquelle jusqu'à un million de personnes pourrait s'engouffrer pendant l'hiver. Le fait d'avoir supprimé l'offre de soins hospitaliers à Moûtiers est donc bien un non-sens* ». Pour lui, « *l'axe thématique 1 (ASSURER UNE OFFRE DE SANTE DE PROXIMITE ATTRACTIVE) est peu développé et ne propose pas de solutions innovantes. On ne parle même pas du CAM hospitalier (centre d'accueil médical à Moûtiers), on parle surtout des cabinets de montagne, quitte à devoir monter en station pour consulter ces praticiens, bien souvent saisonniers.* »

En effet, ce CLS ne décline pas les parcours de soins qui associent de fait pour les usagers, le médecin traitant et les outils médicaux du territoire souvent situés à l'hôpital (SMUR, radiologie, scanner, IRM, chirurgie, EHPAD.....). Ces parcours sont souvent des labyrinthes qu'il aurait fallu chercher à améliorer.

D'autres questions importantes sont peu abordées : les transports sanitaires (temps de parcours, coût pour les collectivités et reste à charge pour les usagers, impacts environnementaux), et dans le traitement de la qualité de l'air, la question des fumées industrielles est quasiment occultée.

Dans le mille-feuille des schémas, contrats, conventions, signés entre des acteurs du territoire et l'Etat (SROS, SDAASP, SDACR, .....)\*, le CLS (Contrat Local de Santé) en est un de plus, mais celui-là ne contient pas de calendrier ni de chiffrage financier.

Les élus qui s'étaient engagés pour la sauvegarde des urgences et de la chirurgie à Moûtiers dans le cadre de leurs campagnes électorales sont-ils en phase en signant ce Contrat Local de Santé ?

-----  
\*SROS : Schéma Régional d'Organisation des Soins

\*SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

\*SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques